



le travail

du permanent

VOL. 3 NO 45

INFORMATION

1er DECEMBRE 1967

Au congrès de la C.F.D.T., on s'est interrogé sur l'alliance avec la C.G.T.

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) a tenu son congrès biennal à Issy-les-Moulineaux, près de Paris, du 9 au 12 novembre derniers. Ce congrès était le second à se tenir depuis la "laïcisation" des statuts de cette confédération en 1964.

Selon le mot de M. André Jeanson, vice-président de la centrale, ce congrès devait être celui de la réflexion, de la clarification et de la préparation, avec la mobilisation de tous les militants, du congrès de 1969 qui aura à mieux préciser la doctrine, les objectifs et la stratégie de la confédération.

Extérieurement, le congrès a particulièrement été marqué par une longue discussion sur l'accord conclu, le 10 juin 1965, entre la Confédération Générale du Travail (communiste) et la CFDT. Conclue en moins d'un mois, l'alliance devait, selon les pronostics de nombreux militants, conduire à de rapides résultats concrets. D'après la plupart des élections professionnelles, les deux confédérations rassemblaient généralement 80% des travailleurs du secteur privé et de diverses branches du secteur nationalisé.

En fait les fruits obtenus de cette alliance n'ont pas été à la mesure des espérances. Les résultats n'ont pas été négligeables, mais ils n'ont pas conduit à de grandes négociations collectives, comme les autres mouvements sociaux de 1965, par exemple, qui avaient ouvert la voie à de larges conventions sur les régimes de retraite et d'assurance-chômage complémentaires.

Bref, depuis deux ans les divergences ont peut-être été plus nombreuses que les options communes entre les deux confédérations.

DANS LES RANGS DE LA CFDT

Dans cet organisme, le pacte avec la CGT a été parfois diversement interprété. Pour ceux qui ignoraient l'unité d'action, cette entente a eu des effets satisfaisants. Dans d'autres cas, des militants se sont demandé si, à ce jeu, la CFDT ne perdait pas sa personnalité. Enfin, à la base, les rivalités et zizanies d'antan ne se sont pas tues pour autant.

Un exemple de cette mésentente entre les deux groupements est apparu justement pendant le congrès. Une grève du métro prévue pour les 14 et 15 novembre n'obtenait pas l'accord de la CFDT qui se refusait à suivre les propositions de la CGT qu'elle estimait stériles parce que prématurées ou appuyées sur des motifs qui relèvent plus de "l'amalgame" que de la netteté. Devant le refus de la CFDT, cette grève n'a finalement pas eu lieu.

L'autre problème auquel la CFDT faisait face lors de son congrès était celui de la CFTC (ancienne CFDT chrétienne) que certains militants ont maintenue (avec l'accord et l'appui du gouvernement) malgré son abolition par le congrès en 1964. Pour la CFDT, il s'agit de tenter de reconquérir le terrain perdu avec les scissionnistes qui représentent encore de 2 à 3% des salariés français. Cette lutte contre d'anciens confrères qui s'acharnent à maintenir l'ancien sigle de la confédération est pénible pour la majorité des militants de la CFDT.

LE SECRETAIRE-GENERAL DESCAMPS

C'est dans le "rapport d'activités" du secrétaire-général, Eugène Descamps, rapport qui a été adopté par l'assemblée générale, qu'on peut trouver la pensée des dirigeants de la CFDT sur les rapports de celle-ci avec la CGT. L'accord avec la CGT, a déclaré le secrétaire, a apporté la renaissance de l'action syndicale. Il faut, a-t-il dit, en analyser les limites et les possibilités en évitant les polémiques qui nuiront au mouvement ouvrier.

Il a proposé l'élargissement de l'action commune en "respectant la personnalité des organisations". Evoquant l'unité organique, M. Descamps a poursuivi: "Nous n'avons jamais pris notre parti du pluralisme syndical. Si les débats que nous avons entrepris dans notre confédération et qui nous ont conduits à la profonde transformation de notre centrale, avaient été entrepris dans les autres organisations, la situation serait grandement clarifiée".

Lors de la discussion du rapport du secrétaire, il est ressorti que les militants de la CFDT critiquent l'attitude de la CGT mais qu'ils veulent poursuivre l'accord unitaire. Deux militants l'ont particulièrement bien exprimé: "Les grèves diversifiées, c'est l'agitation permanente voulue par la CGT et qui ne mène à rien. Il faut aller à l'action "tous ensemble". — "La concurrence avec la CGT est de plus en plus virulente; il faut éliminer cette concurrence, ainsi que les cotisations au rabais. L'unité d'action doit être poursuivie, mais elle ne peut rester ce qu'elle est...".

TROIS ANS POUR PRECISER SA PENSEE

En conclusion à leur congrès, les militants de la CFDT ont reporté leur prochain congrès général à 1970, se donnant ainsi trois ans pour préciser leur doctrine et leurs rapports avec les partis politiques. Pendant ces trois années,

(la suite en page 2)

Quelle est la place des femmes dans la politique?

par: YVETTE ROUSSEAU

La politique traditionnelle de représentation restera toujours forcément l'apanage d'une minorité de femmes et d'hommes. Mais il est une autre façon d'aborder la politique, dont on prend mieux conscience depuis ces dernières années. Au lieu de partir d'idées générales (sur le logement, la réforme scolaire, la politique des revenus), elle part de problèmes concrets (manque de logements, élèves inadaptés, salaires insuffisants, etc...).

L'attention ainsi en éveil, il s'agit d'élargir notre connaissance, d'affiner notre jugement. Il nous faut déterminer si le cas particulier ne peut se régler que par l'entraide, l'assistance, ou s'il s'inscrit dans un ensemble nécessitant une réforme de structures...

Ce seuil sera pourtant franchi si nous reconnaissons que la politique de *représentation* limitée pour nous et épisodique, peut se doubler d'une politique de *participation*, pensée et conduite à partir même de nos centres d'intérêt. Participer, en l'occurrence, c'est prendre sa part de responsabilité et d'engagement personnel dans la conception même (au niveau des structures et des orientations) et la marche des mouvements ou organismes dans lesquels débouchent normalement nos activités. Qu'il s'agisse des groupes les plus proches de nous, tels qu'une association familiale, ou d'autres plus complexes, à l'échelon communal, département ou national.

Ressentie comme une nécessité intérieure pour améliorer ce qui existe, promouvoir un plus grand bien, la participation ne nous est pas surajoutée, artificielle, elle est un prolongement normal de notre personne, son expression "politique". C'est pour préciser cette vérité qu'on parle souvent *du* politique.

Toutefois, la "participation" n'est pas un moyen facile d'entrer dans la politique. Elle nécessite, en effet, à la fois une présence active à l'intérieur des structures défectueuses (les absents *volontaires* n'ont pas à contester) et un esprit assez critique pour apprécier objectivement, comme de l'extérieur. Elle suppose un dépassement de notre vouloir, une vue globale des problèmes, une conception bien définie de la personne et de la société. On s'aperçoit alors que, contrairement à ce qui se passe en politique traditionnelle, la participation convient mieux ou devrait mieux convenir aux femmes, qu'aux hommes.

D'une part, en effet, leur affrontement avec les problèmes quotidiens de l'existence les rend aptes à exprimer les besoins des personnes et des familles, et leur expérience, parcellaire et complète à la fois, leur donne autorité pour suggérer des solutions humaines. D'autre part, (à condition d'admettre une fois pour toutes que "féminité" n'est pas étroitesse de pensée), les femmes poussées par la volonté de connaître et de comprendre la complexité des problèmes, en acquièrent progressivement les moyens. Même si l'instruction spécialisée

leur manque, surtout au départ (mais ce n'est pas toujours le cas), celles qui prennent des responsabilités, soit dans leur syndicat professionnel si elles travaillent, soit dans un groupement quelconque (par exemple d'action familiale ou civique), ont la possibilité d'acquérir une *culture* politique grâce à certaines sessions de promotion sociale, où la recherche et la réflexion se poursuivent en équipe.

Certes l'effort entrepris par les pouvoirs publics est loin de couvrir les besoins ressentis, et la promotion collective des mères de familles "non salariées" est la "parente pauvre" du système, (au sens proprement financier du terme). Leur bonne volonté ne peut soulever toutes les montagnes (difficulté de suivre une session de plusieurs jours, temps pris sur l'organisation du foyer, garde des enfants, frais de transport, participation aux frais de la session, etc...).

Cependant, il y a chez une minorité agissante de femmes, un tel appétit de formation que les places disponibles dans les sessions ne sont jamais assez nombreuses. Le fait est à noter car les femmes ainsi engagées ne recherchent ni leur promotion individuelle, ni même la promotion collective des milieux féminins; elles veulent seulement être compétentes pour participer efficacement à la construction d'une société plus humaine. Que leurs efforts valorisent leur personne, on ne peut le nier; mais elles en bénéficient sans l'avoir acheté.

LE CONGRÈS DE LA C.F.D.T. (suite de la page 1)

ils proposeront des réformes de structures, des mesures financières, et modèleront de plus près les principes fondamentaux adoptés en 1964, en particulier les rapports entre le syndicalisme et la politique.

C'est sur cette question qu'a porté principalement le discours de clôture du nouveau président élu, M. André Jeanson, qui remplace M. Georges Levard, président démissionnaire. Voici ce que dit M. Jeanson:

"Quand nous parlons de la nécessité d'être présents sur tous les terrains, y compris la politique c'est parce que c'est là que se prennent les décisions. Mais nous ne voulons pas "faire de la politique", c'est-à-dire nous conduire en partisans, quelle que soit la sympathie inspirée, à tels de nos militants, à tel gouvernement, fût-il de gauche.

"Les intérêts d'ordre économique et social joueront, de plus en plus, un rôle politique. La construction d'une économie selon la planification démocratique est condi-

tionnée par l'arrivée et le maintien au pouvoir de forces politiques ayant les mêmes principes.

"Le syndicalisme doit être maître du terrain qui est le sien comme les forces politiques dans le leur. L'un et les autres, dans la poursuite des mêmes objectifs, et avec le respect scrupuleux de leur indépendance, doivent trouver les moyens d'une concertation.

"Si les forces profondément démocratiques, dont la CFDT, n'y arrivent pas, elles seront mises en échec par le libéralisme ou contraintes à devenir l'appoint du parti communiste.

"(...) Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas dire qu'il faut voter pour tel parti. Mais il faut être très clair sur le choix, les traduire par la volonté de transformation politique dans la direction socialiste. Le militant doit éviter une rupture entre l'option syndicale et politique, à moins qu'il n'accorde la priorité aux options purement politiques".
N.B. Ces informations sont tirées du journal "Le Monde".

Des urbanistes ont pensé à Montréal en l'an 2000

Au mois d'août dernier, le maire Jean Drapeau, le président du comité exécutif, Lucien Saulnier, et le directeur du service d'urbanisme de Montréal, Aimé Désautels, présentaient l'esquisse du plan directeur de la région métropolitaine de l'an 2000.

S'il était appliqué, un tel plan remanierait vigoureusement les quelque 300 municipalités de la région, pour en orienter le développement suivant une disposition urbaine essentiellement basée sur trois types de villes: celles du centre de Montréal autour du Mont-Royal, les cellules urbaines freinant le mouvement démographique vers le centre, et des villes-satellites comme St-Hyacinthe, St-Jérôme ou Sorel.

Les urbanistes prétendent s'en tenir avec ce plan à une vue "simplement humaine et technique" du meilleur aménagement de la ville de l'an 2000 pour l'homme et ses besoins d'épanouissement. Mais le choc de la planification qu'il suppose pour l'industrie et l'habitation ne peut pas ne pas créer de remous du côté des entrepreneurs et surtout des spéculateurs fonciers.

LE PLAN DES URBANISTES

La région administrative de Montréal englobe plus de trois millions des 5,721,000 citoyens du Québec et ces trois millions sont en très grande majorité urbanisés dans une centaine de municipalités ayant le statut de cité ou de ville. En 1981, la métropole comptera plus de quatre millions d'habitants et en l'an 2000, sept millions de personnes vivront dans la région montréalaise. Ce sont de ces données de base, entre autres, que les urbanistes sont partis pour élaborer leur plan.

Comment aménager le Montréal de l'an 2000? Les urbanistes ne présentent pas maintenant un plan détaillé qui prétendrait toucher chaque rue et le moindre emplacement. C'est une vision générale qu'ils proposent.

Leur plan propose d'utiliser à fond la montagne et le fleuve qui ont donné à Montréal son visage particulier, ainsi que les trois formes que présentent, vues du haut des airs les villes de la région.

Ces trois formes - concentration, étoile, galaxie - seraient conservées mais réorganisées.

Le Montréal concentré, ce serait le centre déjà très développé, soit la ville actuelle de Montréal et une dizaine de municipalités autour du Mont-Royal, véritable moteur de toute la région.

L'étoile serait évoquée par les deux axes déjà en voie de constitution: l'axe de développement économique le long du fleuve entre Valleyfield et Sorel-Tracy, et l'axe de la croissance démographique, perpendiculaire au premier, la population ayant tendance à se diriger vers le nord.

Enfin, les cellules urbaines gravitant autour du centre de la région constituent un type de galaxie.

De ces trois formes, les urbanistes retiennent trois types d'agglomération: le noyau central, les cellules urbaines et les villes satellites. La vocation de ces types de ville serait établie d'après la valeur des terrains: certains sont rentables pour l'agriculture d'autres pour la récréation, et certains sont inaptes à l'urbanisation à cause de leur sol ou de leur situation.

Présentement, le "noyau" exerce une trop grande force d'attraction par rapport à celle des villes voisines qui se vident tous les jours d'une part importante de leur population. Il faut donc renforcer pour l'an 2000 chacune de ces cellules avoisinantes en y créant un plus grand nombre d'emplois, afin de freiner le flot de population inondant le centre.

Ces "cellules urbaines" verraient leur développement ordonné en tenant compte du centre moteur de toute la région, tant au point de vue économique que démographique, les plus petites ayant au moins 20,000 habitants.

Finalement à la périphérie de la région montréalaise, des "villes satellites" comme Joliette, Sorel, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Valleyfield et Lachute, avec leur bassin démographique respectif, passeraient de 30,000 habitants à une population allant de 125,000 à 300,000 personnes.

Noyau, cellules urbaines, villes satellites, voilà un portrait de la région passablement différent de celui que présentent les quelque 300 municipalités actuelles.

L'innovation affecterait surtout les municipalités qui seraient regroupées dans les cellules urbaines. En effet, la cellule

urbaine ne serait pas d'abord une entité administrative municipale, mais un foyer regroupant commerces, bibliothèques, cinémas, églises, parcs et logements. Autour de ce foyer, la cellule comprendrait aussi des habitations; et c'est à la périphérie que seraient localisées les usines.

Dans les villes comme Valleyfield ou Saint-Hyacinthe, loin de l'influence immédiate de la métropole, les activités communautaires tendent à se regrouper suivant ce modèle. Mais dans l'île Jésus ou sur la rive sud, c'est la dispersion qui prévaut et se maintiendra à moins d'une intervention des pouvoirs publics.

LES OBSTACLES AU MONTREAL DE L'AN 2000

Un tel plan ne peut être mis en oeuvre que par les pouvoirs publics. Les urbanistes se sont bien gardés de toucher aux questions politiques - annexions, fusions, gouvernement régional - mais une simple énumération des secteurs où l'autorité gouvernementale doit nécessairement intervenir suffit à donner une idée de l'ampleur du problème.

Voirie, transports en commun, parcs, écoles et hôpitaux, aqueduc, gaz, électricité, tout cela relève des gouvernements. Or les administrations municipales sont déjà en place, et la création de la Ville de Laval par la fusion des municipalités de l'île Jésus peut donner un avant-goût de ce qui peut se produire quand on tentera de mettre de l'ordre entre les centaines de municipalités de la région.

Bien plus, un tel plan exige de prévoir en quel sens ira le développement économique et le type d'emplois qu'il exigera. Chaque municipalité possède ou envisage d'avoir un parc industriel: qui planifiera pour l'ensemble des municipalités?

Sans parler de la spéculation foncière, dont les urbanistes se bornent à dire qu'elle devrait faire l'objet d'une étude complète.

De même, le plan régional proposé prend pour acquis que seront résolues d'ici l'an 2000 des questions aussi ardues que la pollution de l'air et de l'eau, et le problème des finances municipales.

(la suite en page 4)

Ottawa: modifications aux lois ouvrières

Si le projet de loi soumis par le gouvernement Pearson, visant à modifier la législation ouvrière fédérale, est adopté par les Chambres prochainement, la CSN pourra se vanter d'avoir réussi à y faire inclure quelques-unes des réclamations qu'elle fait depuis plus d'un an, au sujet plus particulièrement des règlements régissant le CCRO.

Le principal effet du projet de loi serait de permettre la création d'unités de négociation à caractère régional ou local, dans les entreprises qui relèvent de la juridiction fédérale. Ce projet de loi autoriserait le CCRO à renverser la politique qu'il a systématiquement suivie depuis 20 ans, et qui consiste à préférer des syndicats qui groupent tous les employés d'une entreprise qu'elles qu'en soient les dimensions géographiques. Cependant, si le projet de loi autorise le Conseil à modifier ses pratiques, il ne l'y force pas.

Sur cette question des dimensions de l'unité de négociation, le nouveau projet de loi prévoit la création d'une section d'appel au sein du CCRO, sur laquelle siègeraient le président du Conseil et deux membres nommés par le gouvernement pour représenter l'intérêt public.

Le projet de loi prévoit en outre la nomination d'un troisième vice-président au CCRO et permet désormais au Conseil de siéger par sous-groupes, possiblement en divers endroits du pays simultanément. Le président ou chacun des deux vice-présidents pourraient siéger séparément à condition qu'ils soient assistés d'une représentation égale de chaque partie.

Ce n'est pas spécifié dans le projet de loi, mais l'intention du gouvernement est que le président ou l'un des vice-présidents du Conseil soit de langue française.

Les employés de restaurants sont brimés dans leurs droits

La CSN qui, depuis plusieurs années est un mouvement essentiellement revendicateur a tenté de sensibiliser l'opinion publique sur différents problèmes. Elle vient de découvrir un autre cas où les petits salariés sont brimés dans leurs droits. C'est le cas

des serveurs et des serveuses de restaurants ainsi que de tous les employés d'hôtellerie.

En effet, il semble que l'Ordonnance Numéro 8 adoptée par la Commission du Salaire Minimum le 11 avril 1967 et approuvée par l'Arrêté en Conseil numéro 1342 du 12 du même mois, est volontairement ou non oubliée par les gens concernés, c'est-à-dire les propriétaires d'établissements d'hôtellerie et les employés. Cette ordonnance précise en outre à l'Article 13 au sujet des uniformes, que lorsque le port d'un uniforme est obligatoire, aucune déduction ne doit être faite du salaire fixe.

Après une enquête dans plus de 50 établissements de la Ville de Québec et la banlieue, Georges Cantin, permanent à Québec, s'est rendu compte que la majorité des employeurs avaient décidé de faire acheter des uniformes à leurs employés, soit pour le temps des Fêtes, soit pour la période du carnaval et que ces derniers étaient obligés de défrayer le coût de ces uniformes.

Certains propriétaires auxquels il en faisait la remarque lui ont même dit qu'ils trouveraient un moyen de passer outre à la loi en leur chargeant l'équivalent du prix de l'uniforme pour un vestiaire annuel ou par d'autres moyens.

Selon Georges Cantin, il est inconcevable que des employés qui

ne gagnent que le salaire minimum ne soient pas au moins protégés par cette ordonnance numéro 8. Il a donc demandé au Conseil Central de Québec, à l'assemblée régulière du 4 décembre:

1. qu'une résolution soit adoptée pour qu'une demande soit envoyée à la Commission du Salaire Minimum afin que cette ordonnance numéro 8 soit respectée intégralement.

2. que le Conseil Central demande par les média d'informations que les employés concernés envoient aux soins de Georges Cantin une plainte en bonne et due forme pour l'informer si cette situation se produit dans leur emploi. Ces plaignants pourront garder l'anonymat et l'on vérifiera si la Commission du Salaire Minimum a bien enquêté dans tous les établissements.

Montréal

(suite de la page 3)

A lui seul, le problème du financement peut compromettre la mise en train harmonieuse du Montréal de l'an 2000.

Le plan va demander par exemple de multiplier les lignes de métro, de créer un express régional avec gare à tous les quatre milles, de coordonner les trains de banlieues et les services d'autobus, de quintupler les 100 milles actuels d'autoroute. Tout cela qui coûte déjà cher coûtera encore davantage si le système est mal bâti ou construit dans trop d'années.

Un tel plan semblera trop futuriste, voire fantaisiste. Or, les urbanistes et autres experts qui ont procédé à son élaboration, soutiennent au contraire qu'il est urgent et réaliste. L'an 2000, nous y serons dans à peine 30 ans. En basant leur esquisse sur les données et projections disponibles pour les années allant de 1964 à 2000, les auteurs du plan s'en sont tenus à un "avenir prévisible".

La parole est maintenant à la population et aux hommes politiques.

"Le Travail du Permanent" — Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Responsable: Paule Beaugrand-Champagne. Composé par l'atelier Typofilm Inc. à Montréal, et imprimé par "les Ateliers de la CSN", 1001, rue St-Denis, Montréal, 842-3181.